

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| Nom de l'exploitant   | Numéro de permis |           | Date d'ins                        | Date d'inspection              |                                     |  |  |
|---|------------------|-----------|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.   | ·                |           | Le 02 sep                         | Le 02 septembre 2025           |                                     |  |  |
| Nom de l'établissement  |                  |           | Numéro de téléphone               |                                |                                     |  |  |
| Garderie Champlain Daycare  |                  |           |                                   | (506) 383-                     | (506) 383-0077                      |  |  |
| Adresse   |                  |           |                                   | l .                            |                                     |  |  |
| 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4  |                  |           |                                   |                                |                                     |  |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis   |                  |           | Titre du poste                    |                                |                                     |  |  |
| Sarah Babineau  |                  |           | Mentor en assurance de la qualité |                                |                                     |  |  |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  |                  | Règlement |                                   | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |  |  |
| 30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.   |                  | 30(3)     |                                   | 08 sept. 2025                  |                                     |  |  |
| Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité donne sa deuxième recommandation concernant l'entretien de l'<br>environnement intérieur. La Mentore en Assurance de la Qualité recommande de réparer les morceaux de<br>plâtre qui ressortent du mur, de repeindre certains cadres de porte dont la peinture s'écaille et de remplacer<br>le morceau manquant au bout d'une marche. Tous les endroits où le plâtre est visible devront être repeints, |                  |           |                                   |                                |                                     |  |  |

et le morceau de la marche devra être ajouté afin d'assurer que l'espace intérieur demeure propre et sécuritaire. La Mentore en Assurance de la Qualité à suggérer des mettre du « plexi glass » pour protéger

## Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour effectuer un suivi d'inspection de surveillance.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

les murs ou il y a des portes.

La Mentore en Assurance de la Qualité a effectué un suivi afin de vérifier si 50 % des éducatrices détenaient leur certificat en Éducation de à la petite enfance. À ce jour, une personne éducatrice vient de compléter son cours, tandis que deux autres sont inscrites pour janvier.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé que plusieurs articles, notamment un balai, une serpillière, un aspirateur, un toutou et un morceau de mousse carré, étaient entreposés dans les escaliers, à proximité de la porte de secours. La Mentore en Assurance de la Qualité a demandé à l'administratrice de veiller à ce que ces articles soient rangés et que la porte de secours soit dégagée. L'administration doit s'assurer que toutes les sorties d'urgence demeurent libres d'accès et exemptes d'obstacles, conformément aux règlements sur la prévention des incendies.

La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec la personne administrative car il a été observé que le niveau sonore ambiant était élevé. Un bruit élevé nuit à la qualité des interactions éducatives. Un bruit constant et élevé du fait que l'espaces est ouvert avec 4 classes avec des demi-murs complique la mise en œuvre d'activités essentielles telles que les causeries et les moments de détente, qui sont pourtant cruciaux pour le développement du langage, la régulation émotionnelle et le bien-être des enfants. La Mentore propose

## Commentaires généraux

l'ajouter des cloisons dans certains locaux afin de contribuer à la réduction du bruit et d'améliorer le confort acoustique pour les enfants et les éducateurs.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé que les éducatrices n'avaient pas de planification pour cette semaine. Lors d'une discussion avec l'administration, l'administratrice a indiqué que les éducatrices travaillaient sur leur planification pendant la période de repos. La Mentore a observé, durant cette période, que deux salles avaient commencé à travailler sur leurs planifications.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé deux classes pendant une activité de lecture. Dans l'une, les enfants étaient très concentrés sur l'histoire (Nage de la petit canard) racontée par l'éducatrice, tandis que dans l'autre, les enfants posaient de nombreuses questions, démontrant un fort engagement. La Mentore en Assurance de la Qualité a également observé les transitions entre la collation, le jeu extérieur, le dîner et le temps de repos, notant le bon déroulement de ces moments clés dans la routine quotidienne.

| original signé par<br>Sarah Babineau                            |      | Le 03 septembre 2025 |
|---|------|----------------------|
| Signature de la personne responsable de la délivrance de permis | Date |                      |
| original signé par<br>Caroline Leblanc                          |      | Le 03 septembre 2025 |
| Signature de l'exploitant ou de la personne désignée            | Date |                      |